

DECLARATION PREALABLE «Document recto / verso»

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE DOSSIER: N° DP 94028 22 C4126

Adresse des travaux : 7 rue Paul François

Avet 94000 CRETEIL

Réf. cadastrale: P109, P111, P112 et

P113

Superficie du terrain: 1400 m² Nature des travaux : Changement de destination et création d'un abris vélo **Destination**: Habitat => Bureau

Surface supprimée par changement de

destination: 226m² (habitation) Surface crée par changement de destination: 226m² (bureaux)

DEMANDEUR: MCC

Représentée par Monsieur Stephane

CONSTANTIN

12 avenue du General Leclerc

94700 Maisons Alfort

Demande reçue le : 01/08/2022 Complétée le : 07/10/2022

Affichée en mairie le : 08/08/2022

Le Maire de Créteil.

Vu la Déclaration Préalable.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 à L 424-9 et R 421-17 et R 424-1 à R 424-14.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son article L 332.6,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son article L 331.1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Créteil approuvé par délibération n° D2004.7/2.015 du 04/10/2004, révisé par délibération n° D2013.5-2.024 du Conseil Municipal du 08/12/2013, mis à jour par arrêté n° AP2019-043 du Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir du 05/12/2019 et modifié en dernier lieu par délibération n° CT 2020.5/080-1 du Conseil de Territoire Grand Paris Sud Est Avenir du 02/12/2020,

Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 24/10/2022.

ARRETE

ARTICLE 1 : il n'est pas fait opposition au projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2 : La réalisation du projet donnera lieu aux versements de la taxe d'aménagement et de la redevance archéologie préventive dont la déclaration préalable est le fait générateur

La présente autorisation est exécutoire à compter de sa réception.

Créteil, le 07 novembre 2022

Pour le Maire de Créteil, Le Maire-Adjoint délégué à l'Urbanismé.

Albert ELHARRAR

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT



DECLARATION PREALABLE «Document recto / verso»

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE DOSSIER: N° DP 94028 22 C4145

Adresse des travaux : Place du Grand DEMANDEUR :

Pavois - 94000 CRETEIL Réf. cadastrale: BG161

Superficie du terrain: 8174m² Nature des travaux : Travaux sur construction existante : Ravalement à l'identique avec isolation thermique par

l'extérieur

Destination: Habitation

CABINET NEXITY CRETEIL

Représenté par Madame Jenny DESCHAMPS

4 rue de Paris 94000 Créteil

Demande reçue le : 16/09/2022 Complétée le : 31/10/2022

Affichée en mairie le : 19/09/2022

Le Maire de Créteil

Vu la Déclaration Préalable.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 à L 424-9 et R 421-17 et R 424-1 à R 424-14.

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Créteil approuvé par délibération n° D2004.7/2.015 du 04/10/2004, révisé par délibération n° D2013.5-2.024 du Conseil Municipal du 08/12/2013, mis à jour par arrêté n° AP2019-043 du Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir du 05/12/2019 et modifié en dernier lieu par délibération n° CT 2020.5/080-1 du Conseil de Territoire Grand Paris Sud Est Avenir du 02/12/2020.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.5-2.010 du 2/6/2014 maintenant les procédures de déclaration préalable relatives aux travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire communal,

Vu l'avis de la Directrice Général des services techniques en date du 26/10/2022,

ARRETE

ARTICLE Unique : il n'est pas fait opposition au projet décrit dans la demande susvisée sous réserve de la prescription suivante :

Voirie:

Si la réalisation des travaux nécessite l'occupation du domaine public, le demandeur devra solliciter l'obtention préalable d'une permission de voirie qui fixera les modalités d'occupation et de préservation de ce dernier.

Suite aux différentes interventions (chantier en lui-même..), la remise en état de l'espace public incombera au pétitionnaire. Avant le début du chantier, un état des lieux contradictoire devra être réalisé en présence de représentants du pétitionnaire d'une part et de la direction générale des services techniques d'autre part.

Pendant l'exécution des travaux, le pétitionnaire devra veiller à ne renvoyer aucun produit au réseau public d'assainissement

La présente autorisation est exécutoire à compter de sa réception.

Créteil, le 07 novembre 2022

Pour le Maire de Créteil, Le Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme,

bert ELHARRAR

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET

HÔTEL DE VILLE • 94010 CRÉTEIL CEDEX • TÉLÉPHONE : 01.49.80.92.94 TÉLÉCOPIE: 01.49.80.18.94 • SITE INTERNET: www.ville-creteil.fr



DECLARATION PREALABLE «Document recto / verso»

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE DOSSIER: N° DP 94028 22 C4121

Adresse des travaux : Centre commercial

Régional Créteil soleil - 1 Av de la France Libre 94000 CRETEIL

Réf. cadastrale : BI 391

Superficie du terrain : 128 156m²
Nature des travaux : Travaux sur construction existante : modification de

façade

Destination: Commerce

DEMANDEUR:

CARREFOUR HYPERMARCHES

Représenté par Monsieur Éric

BARBARANT

avenue des compagnons de la libération

94000 Créteil

Demande reçue le : 25/07/2022

Complétée le : 13/10/2022

Affichée en mairie le : 01/08/2022

Le Maire de Créteil,

Vu la Déclaration Préalable,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 à L 424-9 et R 421-17 et R 424-1 à R 424-14,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Créteil approuvé par délibération n° D2004.7/2.015 du 04/10/2004, révisé par délibération n° D2013.5-2.024 du Conseil Municipal du 08/12/2013, mis à jour par arrêté n° AP2019-043 du Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir du 05/12/2019 et modifié en dernier lieu par délibération n° CT 2020.5/080-1 du Conseil de Territoire Grand Paris Sud Est Avenir du 02/12/2020,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007/4410 du 12/11/2007 portant approbation du Plan de Prévention du Risque Inondation de la Marne et de la Seine dans le Département du Val-de-Marne,

 ${f Vu}$ les avis favorables de la Directrice du Centre Commercial Régional en date des 25/07/2022 et 12/10/2022,

ARRETE

ARTICLE Unique : il n'est pas fait opposition au projet décrit dans la demande susvisée.

La présente autorisation est exécutoire à compter de sa réception.

Créteil, le 07 novembre 2022

Pour le Maire de Créteil, Le Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Albert ELHARRAR

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT



DECLARATION PREALABLE «Document recto / verso»

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE DOSSIER: N° DP 94028 22 C4136

Adresse des travaux :

8 rue Thomas Edison 94000 CRETEIL

Réf. cadastrale: AZ237

Superfic

ie du terrain: 4257,00 m² Nature des travaux : Remplacement d'antennes

Destination:

C.I.N.A.S.PI.C.

DEMANDEUR:

TOTEM France

Représentée par Monsieur Thierry PAPIN

1 avenue de la Gare

31120 PORTET-SUR-GARONNE

Demande reçue le : 19/08/2022 Complétée le : 14/10/2022

Affichée en mairie le : 22/08/2022

Le Maire de Créteil,

Vu la Déclaration Préalable.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 à L 424-9 et R 421-17 et R 424-1 à R 424-14,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Créteil approuvé par délibération n° D2004.7/2.015 du 04/10/2004, révisé par délibération n° D2013.5-2.024 du Conseil Municipal du 08/12/2013, mis à jour par arrêté n° AP2019-043 du Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir du 05/12/2019 et modifié en dernier lieu par délibération n° CT 2020.5/080-1 du Conseil de Territoire Grand Paris Sud Est Avenir du 02/12/2020,

ARRETE

ARTICLE Unique: il n'est pas fait opposition au projet décrit dans la demande susvisée.

La présente autorisation est exécutoire à compter de sa réception.

Créteil, le 8 novembre 2022

Pour le Maire de Créteil, e Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme

Albert-ELHARRAR